

Les dangers de l'arbitraire

On ne peut s'appuyer sur la règle lorsqu'elle nous arrange et la négliger lorsqu'elle dérange nos plans. C'est hélas bien comme cela que la DGRH semble vouloir gérer désormais les IA IPR. Les deux réunions de CAPN d'avril et de juin 2013 en sont une parfaite illustration.

Avril : pour la première fois de mémoire de commissaire paritaire, on nomme, à deux reprises, sur un poste un IA IPR stagiaire avant un titulaire. Fait d'autant plus choquant que nos collègues stagiaires - que le SIA par ailleurs est le premier des syndicats à soutenir - ne sont pas encore membres du corps, ils ne le seront qu'à la rentrée de septembre 2013.

Comment notre administration centrale peut-elle se permettre de violer sa propre règle stipulée dans la note de service relative au mouvement qui précise « *qu'à titre exceptionnel les mutations des IA IPR stagiaires peuvent être envisagées sur les postes laissés vacants après le mouvement des titulaires* » ? C'est une situation inédite ; les collègues dont les chances d'obtenir l'académie qu'ils convoient peuvent être réduites à néant par une décision arbitraire apprécieront !

Juin : pour la première fois encore, une collègue parmi les plus anciens inspecteurs d'académie, réintégrant le corps après un détachement et demandant une mutation se voit devancée sur un poste en DOM par une lauréate... Là, la coupe de l'arbitraire est bue jusqu'à la lie et lorsque la titularisation d'un stagiaire en Territoire d'outre-mer fait l'objet d'une mesure intempestive de prolongation fondée sur le rapport d'une autorité qui n'a plus qualité pour le faire, ce n'est même plus l'arbitraire, c'est une forme d'irres-

ponsabilité qui est à l'œuvre et qui risque de se traduire par un camouflet de la part de la juridiction administrative.

Camouflet préjudiciable à la réputation de notre ministère et de notre corps.

Et enfin lorsque, en réunion, on nous dit que « *s'il y avait des règles, on n'aurait plus besoin d'une CAPN* », on croit faire un mauvais rêve.

Aboutir au prétexte de la prise en compte des situations personnelles au viol des règles établies est contraire aux valeurs républicaines fondées sur l'égalité de tous devant la loi comme citoyen et devant les textes règlementaires comme fonctionnaires.

Et nous au SIA, disons aujourd'hui comme hier, il n'est pire danger que de s'émanciper de ce qui crée le lien social librement délibéré par ceux qui ont la charge ou le mandat de le faire.

C'est cela qui fonde notre action syndicale dans les instances paritaires, comme dans le dialogue social qui – disons-le en passant - tarde à s'instaurer sur des bases transparentes. Cette obscure clarté a pu permettre à nos collègues du SNIA-IPR de se glorifier d'avoir bénéficié d'un « dialogue social personnalisé » en coulisse. Rumeur démentie par la DGRH le 17 juin mais voilà à quels excès dans la fausse information peut conduire l'éloignement des principes fondateurs de notre démocratie.

Chers collègues vous pouvez compter sur le SIA qui, sans esprit chagrin, mesquin ou revanchard conduit son action pour défendre et promouvoir la dignité professionnelle du corps de hauts fonctionnaires, experts de la pédagogie que sont les Inspecteurs d'Académie dans la diversité de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Sur ce terrain-là, contre tous les favoritismes destructeurs de l'unité du corps qui fait notre force, contre toutes les tentatives d'abaissement du niveau de notre recrutement qui fonde notre légitimité d'inspecteurs pour tous les professeurs jusqu'à ceux qui exercent en Classes Préparatoires, vous pouvez compter sur le SIA et peut être même aujourd'hui sur le SIA seul.

C'est pourquoi, chers collègues, nous vous disons sans amertume mais avec la volonté de faire aboutir par tous les moyens, y compris juridiques, les principes d'une gestion fondée sur les valeurs de notre république, bonnes vacances à tous et soyez plus nombreux encore à nous rejoindre à la rentrée 2013.

Claude Desfray

Robert Prosperini

Michèle Vinel

Co-secrétaires généraux du SIA

Sommaire

Compte-rendu :

Déclaration liminaire p 2

CAPN du 17 juin p 4

Image du corps :

Mouvement des IA IPR 2013 p 6

Lauréats 2013 : 1ère affectation p 8

Intégrations par liste d'aptitude p 10

Intégrations des détachés 2010..... p 11

Questions en débat⁽¹⁾:

Colloque sur l'évaluation, texte de clôture 2e de couv

Remarques sur la question de l'évaluation p 12

Le « buzz » de l'innovation technocratique p 15

« Egalité des chances » et/ou « démocratisation » p 16

Culture :

Habit sur mesure pour un habitué..... 3e de couv

(1) libres propos pour alimenter la réflexion du syndicat